

COMPETITION DEPARTEMENTALE GAM - GAF





Individuels

Fédéral A – Performance Régionale - National

Dimanche 29 janvier 2023

Gymnase de la Butte Verte
5 boulevard du Champy Richardets
93 160 NOISY LE GRAND

Directeur de compétition	Responsable du jury GAF	Responsable du jury GAM
CDGym 93	Julie BOSC	Fabrice DEMAZEUX
06 82 99 44 06	06 73 82 75 07	06 62 05 79 91
cd93.ffgym@gmail.com	Jcabley93@gmail.com	fdemazeux@gmail.com

COMPETITION GAM ET GAF

La compétition regroupe le championnat départemental des individuels GAM sur un plateau et le championnat départemental des individuelles GAF sur l'autre plateau.

ENTRAINEURS

• Règlement des engagements :

Il devra être effectué **AVANT** la compétition, par virement uniquement:

IBAN : FR76 3000 4008 3000 0100 8828 247 Code BIC BNPAFRPPENG en indiquant le numéro de bordereau, le nom du club, la discipline, le lieu de la compétition.

Aucune facture ne sera envoyée, il est nécessaire de penser à régler les engagements de façon autonome. Après validation du règlement par nos soins sur EngaGym, vous recevrez un reçu automatique par mail.

• Echauffement GAF: il débute pour chaque tour 30mn avant le début de la compétition.

A chaque agrès, l'échauffement sera de :

Code FIG aménagé :

Saut: 5 sauts d'échauffement max

Barres asymétriques : 2 x 40 sec par gymnaste

Poutre: 1'20 par gymnaste

Sol: 7' quel que soit le nombre de gymnastes

Code FFGym aménagé :

Saut: 4 sauts d'échauffement max

Barres asymétriques: 1' par gymnaste (1er passage 20 sec et 2nd passage 40 sec)

Poutre: 1' par gymnaste

Sol: 5' quelque-soit le nombre de gymnastes

► Fédéral A : 6mn = pour se coordonner avec la GAM (L'échauffement est en réalité de 4mn selon la réglementation).

• Echauffement GAM: il débute pour chaque tour 30mn avant le début de la compétition.

A chaque agrès, l'échauffement sera de :

- ► Catégories régionales et Nationales 10-14 ans : 6mn par agrès
- ► Catégories fédérales, nationales B et optionnelles, nationales 15 ans et + 7mn par agrès
- <u>Contrôle des licences (avec photo obligatoire)</u>: en salle d'échauffement, pour les gymnastes ET les entraîneurs.

En application du règlement technique fédéral GAM-GAF 2022-2023, l'absence de licence et/ou de photo sur la licence entraînera :

- Pour un gymnaste : une pénalité de 1 point par gymnaste
- Pour un entraîneur : une amende de 50€
- <u>Musiques (GAF)</u>: toutes les musiques doivent être envoyées sur DJGym au moins 1 semaine avant la compétition. Prévoir une clé USB en secours (pas de CDs).

Quotas :

Voir sur le site du CRIFGym.

• Forfaits:

Un forfait doit être déclaré au moins 10 jours avant le jour de la compétition

via l'interface ENGAGYM

CAS DU FORFAIT	JUSTIFICATION	DROITS D'ENGAGEMENT
Si vous déclarez forfait 10 jours avant la compétition	Pas de justification demandée	Paiement des droits d'engagement
Si vous déclarez forfait moins de 10 jours avant la compétition	Fournir un justificatif (Certificat Médical)	Paiement des droits d'engagement
Si le forfait n'est pas justifié	Amende de 20 € (individuel) Amende de 80 € (équipe)	Paiement des droits d'engagement

Montées de barres (GAF):

Les demandes de montées de barres doivent être faites à la responsable du jury et le directeur de compétition (par mail ou au plus tard lors de la réunion des juges). Pas de demande = pas de montée.

Tenue des gymnastes et des entraîneurs :

La tenue des gymnastes doit être conforme à la réglementation. Le port du short sera systématiquement pénalisé en GAF, quelle que soit la raison de la demande (0.30 pt de pénalité).

Les entraîneurs doivent être en survêtement complet ou pantalon de survêtement + polo/tee shirt.

Les DEBARDEURS, PANTACOURTS, SHORTS ne sont pas autorisés (tenue incorrecte pénalisée de 0.30 pt sur le total de chaque individuel).

JUGES

Réunion des juges : 1h avant le début de chaque compétition.

Contrôle du carnet de juge et de la licence (avec photo obligatoire) :

En application du règlement technique fédéral GAM-GAF 2022-2023, l'absence de licence ou de carnet de juge ou de photo sur la licence entraînera une amende de 50€.

Absence de juge:

Lors d'une compétition départementale, si le club ne fournit pas le juge demandé par le responsable des juges, il devra s'acquitter d'une amende de 200€. Un retard injustifié est considéré comme une absence.

Répartition des juges :

En GAF > voir la répartition (prochainement)

En GAM > 2 juges N1 minimum par club engagé le matin

1 juge N2 minimum par club engagé l'après midi